

qu'ici, à volet coulissant, l'objectif était recouvert pendant la fonction de la plaque d'exposition par le volet coulissant.

D'autres caractéristiques de l'objet de l'invention résident dans la conformation particulière du boîtier de la chambre.

Les boîtiers connus jusqu'ici pour les petits appareils étaient en trois parties ou en un plus grand nombre de parties. Le boîtier selon l'invention est en deux parties et permet, par sa simplicité, une fabrication en grande série et, en conséquence, un prix de revient extraordinairement meilleur marché.

Une des parties du boîtier selon l'invention présente toutes les parties qui sont, en tous les cas, nécessaires et qui, jusqu'ici, devaient être rapportées sur plusieurs parties. Cette partie présente donc les organes suivants : l'espace pour l'obturateur et ses organes constitutifs, la fenêtre d'image, — qui peut être constituée plate ou incurvée, — les chambres des bobines avec les paliers des bobines et le porte-objectif. En outre, on prévoit un viseur par transparence qui est de préférence constitué de telle façon qu'il puisse servir pour l'introduction de lentilles optiques. Pour la fixation de la courroie ou bandoulière, on rapporte, aux deux côtés du boîtier, des anneaux. Enfin, sur cette partie du boîtier, on prévoit également la douille qui sert au guidage du déclic à pression.

La partie de boîtier est obtenue en une seule phase de travail, en une matière artificielle appropriée, par exemple de la bakélite ou une matière coulable, par exemple de la fonte craquelée.

La seconde partie du boîtier forme le couvercle de la chambre.

L'objet de l'invention est représenté sur le dessin annexé dans une forme d'exécution choisie à titre d'exemple.

Dans ce dessin :

La fig. 1 est une représentation schématique de l'obturateur de l'objectif;

La fig. 2 est une vue latérale du boîtier de chambre selon l'invention;

La fig. 3 montre une vue par l'arrière de la première partie du boîtier de chambre;

La fig. 4 représente, vue de l'extérieur, la forme d'exécution du boîtier.

Sur la plaque-support 3, est disposée la

plaque d'obturateur en forme de segment 1, qui est munie de l'ouverture 4 et qui est montée à rotation autour de l'axe 2. Cette plaque d'obturateur 1 présente une saillie 5 avec un crochet sur lequel est accroché le ressort 6. La seconde extrémité de ce ressort est accrochée sur le téton 7 d'une autre plaque d'obturateur 8 en forme de segment, qui est montée à rotation autour de l'axe 9. Sur la plaque d'obturateur 8 est prévue, de préférence à angle droit du plan de la plaque 8, la saillie 10 sur laquelle bute la pointe de l'organe de pression 18. La plaque 8 présente, en outre, un bord de butée 11. Dans la plaque-support 3, est prévue l'ouverture 12 de l'objectif. Le levier de poussée 13 est réglable avec une fente longitudinale 14 dans laquelle il est maintenu par la vis 15, au moyen de la vis 17. A l'extrémité du levier 13, opposée à la vis 17, est disposée la protubérance 16.

Lors de la pression de l'organe 18, la plaque d'obturateur 8 pivote autour de l'axe 9 dans la position représentée en traits ponctués et entraîne simultanément, au moyen du ressort 6, la plaque d'obturateur 1 en forme de segment jusqu'à la position montrée partiellement en traits ponctués.

Par ce mouvement, la plaque 8 libère l'ouverture de l'objectif et, par le mouvement de la plaque 1, l'ouverture 4 défile devant l'ouverture de l'objectif 12, ce qui permet l'exposition.

Par le dispositif 13, 14, 15, 16, 17, on peut, d'une manière en soi connue, régler le moment ou le temps de prise. Ce dispositif ne forme pas l'objet de l'invention.

Sur l'organe de pression 18 est prévue, de préférence, une butée, — non représentée sur le dessin, — qui empêche l'expulsion de l'organe.

La partie principale du boîtier d'appareil photographique selon l'invention est formée par la partie avant 19, sur laquelle est mis le couvercle 20. Le couvercle 20 est monté sur la partie 19 d'une manière amovible.

Sur la partie 19 sont les diverses parties constitutives, à savoir : les chambres des bobines 21 et 21^a, les paliers des bobines correspondants 22-22 et 22^a-22^a, la fenêtre d'image 23, la chambre d'obturateur 24, le porte-objectif 25, le viseur par transparence